



# **CEPE**

Centre d'étude sur la  
pauvreté et l'exclusion

## **LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC : ÉTAT DE SITUATION 2016**

# **SYNTHÈSE**





**CEPE**

Centre d'étude sur la  
pauvreté et l'exclusion

**LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS  
ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC :  
ÉTAT DE SITUATION 2016  
SYNTHÈSE**

**Compilation statistique, analyse et rédaction :**

Guy Fréchet et Frédéric Savard

Collaboration : Aline Lechaume

**Conception graphique et mise en page :**

Direction des communications

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion**

Direction de la recherche

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 646-0425, poste 67271

Télécopieur : 418 644-1299

Courriel : [cepe@mess.gouv.qc.ca](mailto:cepe@mess.gouv.qc.ca)

On peut consulter le présent document sur le site Internet du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) à l'adresse suivante : [www.mess.gouv.qc.ca/cepe/](http://www.mess.gouv.qc.ca/cepe/). Sa reproduction totale ou partielle est autorisée, à la condition que la source en soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN 978-2-550-76657-5 (imprimé)

ISBN 978-2-550-76658-2 (PDF)



# SYNTHÈSE

L'état de situation 2016 du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, intitulé *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec*, rassemble les données les plus à jour sur la pauvreté et les inégalités au Québec.

Rappelons que la mesure du panier de consommation (MPC) a été recommandée par le CEPE comme mesure de référence pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base, ainsi que la mesure de faible revenu (MFR), pour les cas où la MPC ne serait pas disponible. La matrice des seuils de la MPC est présentée ici selon la taille de l'unité familiale et la taille de l'agglomération.

**TABLEAU 1**

MATRICE DES SEUILS DE FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC), POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET D'AGGLOMÉRATIONS, 2014, QUÉBEC

	RÉGIONS RURALES	MOINS DE 30 000	DE 30 000 À 99 999	DE 100 000 À 499 999	RMR DE QUÉBEC	RMR DE MONTRÉAL
1 personne	17 031	17 075	16 037	16 508	16 807	17 263
2 personnes	24 085	24 148	22 679	23 345	23 768	24 413
3 personnes	29 499	29 575	27 776	28 592	29 110	29 900
4 personnes	34 062	34 150	32 073	33 015	33 613	34 525
5 personnes	38 082	38 181	35 859	36 912	37 580	38 600
6 personnes	41 717	41 825	39 281	40 435	41 167	42 284
7 personnes ou +	45 060	45 176	42 429	43 675	44 466	45 672

RMR : région métropolitaine de recensement.

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0093; compilation du CEPE, septembre 2016.

Au Québec, on observe globalement une diminution du taux de faible revenu selon la MPC de 2002 à 2007, puis une augmentation. Ce taux est passé de 10,8 % en 2002 à 8,3 % en 2007, avant de remonter pour atteindre 9,4 % en 2014.

## TABLEAU 2

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES ET DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), ET VARIATION ENTRE 2002 ET 2014, QUÉBEC, 2002 ET 2014

	2002	2014	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2014
Toutes les personnes	10,8	9,4	-1,4
Personnes de moins de 18 ans	11,6	8,7	-2,9
Personnes de 18 à 64 ans	12,0	11,0	-1
Personnes de 65 ans ou plus	3,5*	4,0*	0,5
Hommes	10,0	8,8	-1,2
Femmes	11,7	10,0	-1,7
Personnes seules	23,2	23,4	0,2
Personnes dans les familles économiques, deux personnes ou plus	8,5	6,3	-2,2
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	6,1*	4,8*	-1,3
Personnes dans les familles monoparentales	32,4	29,5	-2,9

\* : À utiliser avec prudence.

Source : STATISTIQUE CANADA, tableaux CANSIM 206-0041 et 206-0042; compilation du CEPE, septembre 2016.

Les comparaisons interrégionales, interprovinciales et internationales nous renseignent sur la position relative des régions les unes par rapport aux autres, ou sur la position du Québec par rapport aux provinces voisines ou à d'autres pays.

## COMPARAISONS INTERRÉGIONALES

Selon la mesure de faible revenu (MFR), les comparaisons permettent d'observer qu'entre 2002 et 2013, certaines régions du Québec ont enregistré une baisse du taux de faible revenu selon la MFR (ex. : Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). Pour d'autres, le taux a été relativement stable (ex. : Laval, Nord-du-Québec). Les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les positions les plus favorables en 2013, sous la barre des 5 %, alors qu'à l'autre extrémité les régions du Nord-du-Québec et de Montréal se situent autour des 15 %.

### TABLEAU 3

TAUX DE FAIBLE REVENU DES FAMILLES, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, ET VARIATION ENTRE 2002 ET 2013, QUÉBEC, 2002 ET 2013

	2002	2013	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2013
Bas-Saint-Laurent	8,4	5,1	-3,3
Saguenay- Lac-Saint-Jean	8,5	5,1	-3,4
Capitale-Nationale	6,9	4,8	-2,1
Mauricie	10,4	8	-2,4
Estrie	8,6	7,2	-1,4
Montréal	16,5	14,7	-1,8
Outaouais	9,9	7,9	-2,0
Abitibi-Témiscamingue	9,9	5,8	-4,1
Côte-Nord	10,5	7,5	-3,0
Nord-du-Québec	14,4	15,2	0,8
Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	11,5	7,5	-4,0
Chaudière-Appalaches	5,9	3,8	-2,1
Laval	7,5	7,5	0,0
Lanaudière	8,5	6,7	-1,8
Laurentides	8,5	6,4	-2,1
Montérégie	7,8	6,8	-1,0
Centre-du-Québec	8,3	6,6	-1,7
Ensemble du Québec	10,2	8,2	-2,0

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en août 2016; compilation du CEPE, septembre 2016.

## COMPARAISONS INTERPROVINCIALES

La comparaison qui s'appuie sur la MPC permet d'observer, pour les personnes, la position du Québec. Le Québec fait partie d'un premier groupe de six provinces (Alberta, Québec, Saskatchewan, Manitoba, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador) qui se distingue d'un autre groupe de quatre provinces dont les taux de faible revenu sont significativement plus élevés en 2014 (Nouveau-Brunswick, Ontario, Colombie-Britannique et Nouvelle-Écosse).

**TABLEAU 4**

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA PROVINCE, ET VARIATION ENTRE 2002 ET 2014, CANADA, 2002 ET 2014

	2002	2014	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2014
Terre-Neuve-et-Labrador	19,7	11,6	-8,1
Île-du-Prince-Édouard	15,1	10,7	-4,4
Nouvelle-Écosse	16,1	14,8	-1,3
Nouveau-Brunswick	16,4	12,3	-4,1
<b>Québec</b>	<b>10,8</b>	<b>9,4</b>	<b>-1,4</b>
Ontario	12,1	12,4	0,3
Manitoba	12,8	11,0	-1,8
Saskatchewan	13,7	10,3	-3,4
Alberta	10,5	8,3	-2,2
Colombie-Britannique	19,5	13,2	-6,3
<b>Canada</b>	<b>13,0</b>	<b>11,3</b>	<b>-1,7</b>

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CEPE, septembre 2016

## COMPARAISONS INTERNATIONALES

À l'échelle internationale, les comparaisons selon la MFR permettent de constater que le Québec se serait situé dans le second de trois groupes de pays développés en 2013, s'il avait été considéré comme une entité distincte. Les 17 pays considérés sont ceux de l'Union européenne des 15 (UE-15), la Norvège et la Suisse. Lorsqu'on parle des pays de l'UE-15, on entend les pays plus développés économiquement de l'Union européenne. L'UE-15 comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

En 2013, le Québec se trouve, selon la référence du seuil à 60 % du revenu médian après impôt, dans un groupe de pays devancé de façon significative par un groupe de pays plus performants. En effet, certains des pays se distinguent du Québec ou s'apparentent au Québec de façon statistiquement significative en ce qui concerne les taux de faible revenu. Ainsi, le Québec affiche, en 2013, un taux de faible revenu selon la MFR à 60 % qui s'apparente à celui que connaissait le groupe de pays composé de la Belgique, du Luxembourg, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Portugal et de l'Italie. Ce groupe est devancé de façon statistiquement significative par un premier groupe composé de tous les pays scandinaves, des Pays-Bas, de la France, de l'Irlande, de l'Autriche et de la Suisse, et il devance de façon statistiquement significative un troisième groupe composé de l'Espagne et de la Grèce.

**TABLEAU 5**

TAUX DE FAIBLE REVENU (60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES DANS LES MÉNAGES, SELON LE PAYS, 2001 ET 2013, ET VARIATION ENTRE 2001 ET 2013

PAYS	TAUX 2001 (%)	TAUX 2013 (%)	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2001-2013
Irlande	21,0	14,1	-6,9
Royaume-Uni	18,0	16,1	-1,9
Portugal	20,0	18,7	-1,3
Pays-Bas	11,0	10,4	-0,6
Norvège	11,0	10,9	-0,1
Italie	19,0	19,1	0,1
France	13,0	13,7	0,7
Finlande	11,0	11,8	0,8
Espagne	19,0	20,4	1,4
<b>UE-15</b>	15,0	16,4	1,4
<b>Québec</b>	<b>15,7</b>	<b>17,6</b>	<b>1,9</b>
Belgique	13,0	15,1	2,1
Danemark	10,0	12,3	2,3
Autriche	12,0	14,4	2,4
Grèce	20,0	23,1	3,1
Luxembourg	12,0	15,9	3,9
Allemagne	11,0	16,1	5,1
Suède	9,0	14,8	5,8
Suisse	n.d.	14,5	n.d.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*; EUROSTAT (2016), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, septembre 2016.

Le Québec n'a donc pas atteint la cible de se trouver en 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, un groupe qui est significativement distinct du groupe des nations où le Québec se situe.

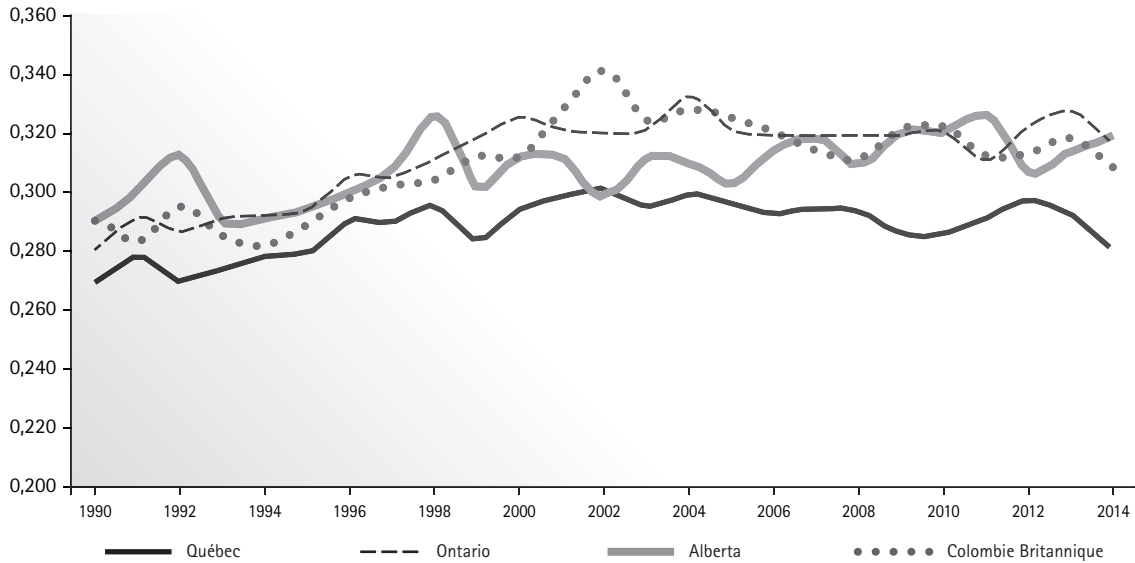
### Évolution des inégalités

Le coefficient de Gini est une mesure simple et facile à interpréter pour l'analyse des inégalités de revenu. Ses valeurs varient entre 0 et 1, 0 représentant la situation d'égalité parfaite et 1, l'inégalité parfaite.

Le coefficient de Gini a connu des hausses pour l'ensemble des unités familiales au cours des années 1990, tant au Québec que dans d'autres provinces. La situation s'est ensuite relativement stabilisée. En fin de parcours, en 2014, les coefficients de Gini étaient supérieurs à ceux qui prévalaient plus d'une vingtaine d'années auparavant. Comparativement à certaines des autres provinces, l'écart favorise encore le Québec.

**FIGURE 1**

COEFFICIENT DE GINI, POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, QUÉBEC ET PROVINCES SÉLECTIONNÉES, 1990-2014



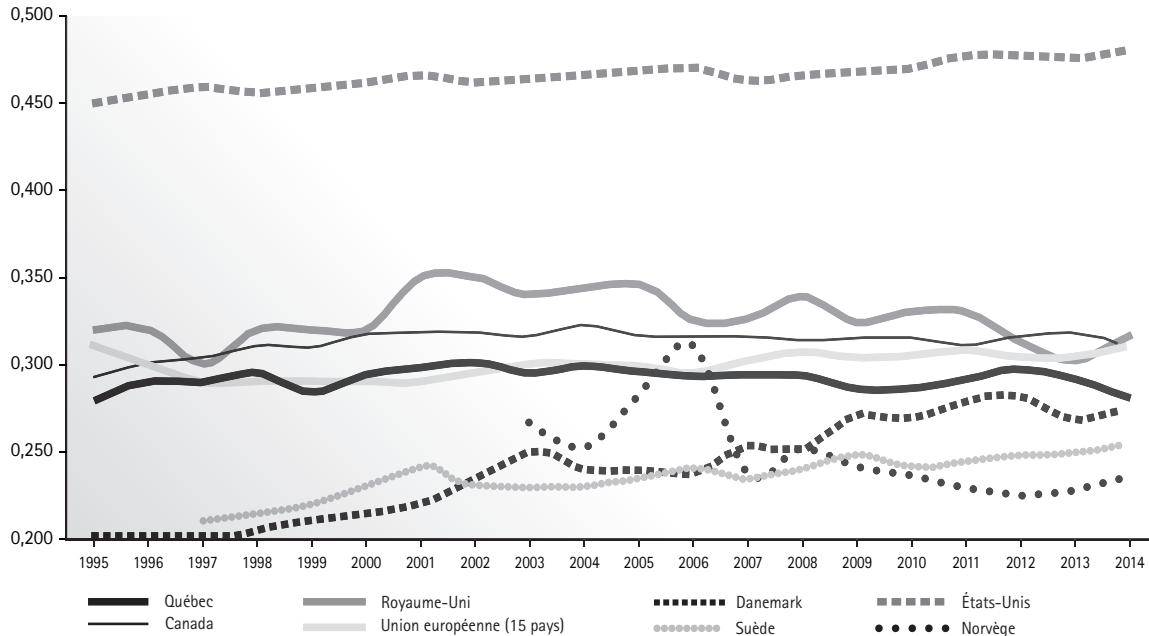
Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,360.

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0033; compilation du CEPE, septembre 2016.

En comparaison avec certains pays européens, le Québec occupe une position médiane. Le coefficient de Gini y est moins élevé que dans un sous-ensemble de 15 pays de l'Union européenne et de quelques autres de l'OCDE (États-Unis et Canada), mais plus élevé que dans certains pays de l'Europe continentale (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Autriche) et que dans tous les pays scandinaves.

FIGURE 2

COEFFICIENT DE GINI, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, PAYS SÉLECTIONNÉS, CANADA ET QUÉBEC, 1995-2014



Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,500.

Sources : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0033; EUROSTAT (2016), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; US CENSUS BUREAU; compilation du CEPE, septembre 2016.

## DÉFINITIONS

**Coefficient de Gini** : Mesure (conçue par le sociologue et statisticien italien Corrado Gini) simple et facile à interpréter pour l'analyse des inégalités de revenu. Les valeurs du coefficient de Gini varient entre 0 et 1, 0 représentant la situation d'égalité parfaite, et 1, l'inégalité parfaite.

**Mesure de faible revenu (MFR)** : Moitié de la médiane des revenus, la médiane divise la population en deux, une moitié gagnant moins que la médiane et l'autre moitié, plus. La mesure est également ajustée selon la taille du ménage (revenu équivalent).

**Mesure du panier de consommation (MPC)** : Mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Est considérée comme ayant un faible revenu l'unité familiale dont le revenu est inférieur au coût d'un panier de consommation déterminé en fonction de sa collectivité (région rurale, ville moyenne, grande ville, etc.). Ce panier comprend certains biens et services : nourriture, vêtements, chaussures, logement, transport et autres (soins personnels, besoins ménagers, ameublement, service téléphonique, lecture, loisirs et divertissements).

**Taux de faible revenu** : Pourcentage de la population qui se situe sous un seuil de faible revenu, par exemple sous le seuil déterminé par la mesure du panier de consommation (environ 17 263 \$ pour une personne seule de la région de Montréal en 2014). Nous utilisons principalement la mesure du panier de consommation et la mesure de faible revenu.

*Travail, Emploi  
et Solidarité sociale*

Québec 